

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre 2025, à 19 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT, Sylvie TIRLOY, Coralie VICO,
Christine LAURENT

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Rachid BECHKER

Etaient absents excusés :

Madame : Marie-Thérèse CROQUETTE

Messieurs : Dominique LEGRAND, Johan GRUSON, Grégory DEKONINCK

Etaient absents :

Messieurs : Vincent FIORILE

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/R/2024/04/17

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°CCAS/R/2025/04/17

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE ET DE PREPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE REPAS DESTINÉS AU PORTAGE A DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L 2113-1 à L 2113-8 ainsi que l'article R 2123- 1- 3°,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°CCAS/R/2024/12 du 24 juin 2024, reçue des services préfectoraux le 02 juillet 2024, portant constitution d'un nouveau groupement de commande pour la passation d'un marché de services relatif à la préparation, au conditionnement et à la livraison des repas destinés à la restauration collective et au portage à domicile pour les personnes âgées, entre juillet 2024 et juillet 2026 ;

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale rappelle à Mesdames et Messieurs le Administrateurs que suite au sinistre sur la toiture et aux travaux de la cuisine Centrale située au sein de l'école Cousteau, avenue de la Fraternité, rendant le lieu inexploitable, la production des repas pour la restauration collective a été externalisée par le biais d'un marché public passé dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Commune, le CCAS et le Centre Social l'Atelier, courant 2024. Le marché en cours actuellement prend fin le 5 juillet 2026.

Les travaux de réfection se terminant à la fin de l'année 2025, il y a lieu de poser les contours du futur marché de restauration.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de constituer un nouveau groupement de commandes pour ce marché, entre la Commune, le CCAS et le Centre Social l'Atelier, qui aura pour objets, la préparation des repas de la restauration collective au sein de la cuisine centrale en liaison froide avec les satellites de la commune et le Centre Social l'Atelier, la préparation et le conditionnement des repas destinés au portage à domicile.

Ce groupement de commandes permettra, en outre, de mutualiser les achats et de massifier les volumes en jeu, afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé d'adopter (jointe en annexe composée de 3 feuillets).

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, la Commune de Marquette-lez-Lille assurera les fonctions de coordonnateur-mandataire du groupement et sera chargée de procéder dans le respect des règles de la commande publique à l'organisation des opérations de mise en concurrence et de sélection du cocontractant, de signer, de notifier le marché et de passer les avenants éventuels (acte d'engagement commun à tous les membres) au nom et pour le compte des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'assurera de l'exécution du marché conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché sera notifié à l'ensemble des membres constitutifs du groupement, ainsi qu'au titulaire du marché et sera ainsi applicable, à ces derniers, dès sa date de notification.

Ce marché sera conclu pour une période d'un an, à compter du 6 juillet 2026 jusqu'au 5 juillet 2027, reconductible 3 fois de manière tacite pour une durée d'une année scolaire, soit une date de fin maximale fixée au dernier jour de l'année scolaire 2029/2030.

L'estimation annuelle du marché est de 509 000 € H.T, dont environ 75 000 € H.T pour le Centre Communal d'Action Sociale. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (*chapitre 011*).

Les prestations objets du marché appartenant à la catégorie des services de restauration, la passation du marché s'effectuera selon une procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique et à l'avis du Conseil d'État du 1^{er} avril 2019, relatifs aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

La Commission Interne d'Achats de la Commune de Marquette-lez-Lille sera celle du groupement, les membres du groupement y seront conviés.

En conséquence, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil d'Administration :

- d'autoriser la constitution d'un nouveau groupement de commandes auquel participeront la Commune de Marquette-lez-Lille, le CCAS et le Centre Social l'Atelier, pour la passation d'un marché de services tel que mentionné ci-avant et relatif à la préparation, au conditionnement et à la livraison des repas destinés à la restauration collective et au portage à domicile pour les personnes âgées,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les besoins propres aux membres du groupement,
- d'autoriser la Commune de Marquette-lez-Lille à publier le marché pour les prestations de préparation, conditionnement et livraison des repas,
- d'accepter que la Commune de Marquette-lez-Lille soit désignée comme coordonnateur-mandataire du groupement ainsi formé,
- de désigner la Commission Interne d'Achats (CIA) de la Commune de Marquette-lez-Lille compétente,
- de l'autoriser à assister à la CIA compétente,

- de l'autoriser à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à l'approbation de cette convention constitutive,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)



Le Vice-président,

Boumediene MIMOUN

